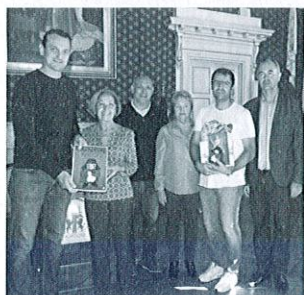


quatre repreneurs ont défendu, tour à tour, leur dossier, les derniers à entrer à l'audience étant le consortium de chargeurs corses, Corsica Maritima, soutenu par Jean-Marc Roué, le président de Brittany Ferries, venu en personne devant le tribunal de commerce.

Christian Garin était accompagné d'Alex Panagopoulos, le patron du groupe grec Arista, constitué à la suite de la vente par la famille de l'armateur de ferries Attica. Arista, qui détient 75 % du montage proposé par Christian Garin, est propriétaire de quatre vraquiers. Alex Panagopoulos est néanmoins un très bon connaisseur du marché des ferries. Il indique au marin avoir pris soin de découvrir lui-même les navires SNCM, lors d'un embarquement incognito. Les offres Garin et Corsica Maritima n'ont néanmoins pas convaincu le procureur de la République qui a demandé au tribunal de les écarter. Le représentant du parquet, comme les juges

lancera la saison estivale et coïncidera, le premier soir, avec le shopping de nuit, animera la ville. Dix chars professionnels, issus d'un partenariat avec le carnaval de Nice, sont prévus. A cet effet, et dans le but de donner



à la manifestation une coloration très locale, la municipalité a lancé, en septembre dernier, un concours d'artistes chargés de créer une figurine. La semaine dernière, dans les salons de l'Hôtel de Ville, les élus municipaux, en charge de la culture et des festivités, ont récompensé le lauréat. Le jury, composé de Patrice Roubaud, journaliste, Pierre Farel, artiste

SÉCURITÉ DU CANAL DE CORSE

Paris et Rome ont signé récemment un accord règlementant la navigation dans le canal de Corse, une zone maritime entre l'île et une grande partie des côtes occidentales italiennes. C'est ce qu'a annoncé Ségolène Royale, (photo), la ministre française de l'Ecologie. Cet accord, pour renforcer la sécurité du transport maritime dans cette zone, était depuis longtemps réclamé par les nationalistes corses, notamment lors du remorquage vers Gênes, de l'épave du « Costa Concordia » qui avait fait naufrage à quelques encablures de l'île de Giglio au sud de la Corse. L'accord sollicité par Ségolène Royal prévoit l'éloignement du trafic des navires desservant Bastia à 3,5 milles nautiques (6,5 kms) de la côte du Cap Corse.

